



trimestres non validés par CNAV

Par **micHEL51**, le **14/06/2012** à **10:15**

bonjour ,

j'ai travaillé entre 1976 et 1980 à l'étranger et je viens de demander mon départ en retraite , j'avais reçu deux bilans de carrière de la cnav puis dernièrement une offre de retraite de la part de la CNAV ,tous prenaient en compte cette période 76/80 comme " périodes équivalentes régime general " , ce qui me satisfaisait

la semaine dernière , la cnav a modifié son offre en me disant qu'elle ne prenait plus en compte mes 4 années à l'étranger (d'ou un montant calculé de retraite bien moindre)

pourquoi la cnav agit elle ainsi , est elle dans son droit , que puis je faire ?

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **14/06/2012** à **11:28**

Bonjour,

Il faudrait leur demander justement et que l'on vous présente les textes qui justifient un tel revirement...

Par **micHEL51**, le **14/06/2012** à **12:19**

la personne de la cnav m'a avancé comme raison de ce revirement un nouveau règlement (circulaire ?) qui dirait que les périodes reconnues équivalentes ne seraient dorénavant plus prises en compte

, j'en ai demandé copie mais je n' ai rien reçu

en savez vous plus ?

Par **P.M.**, le **14/06/2012** à **14:32**

Les périodes validées mais non cotisées restent prises en compte mais limitativement et a priori pas pour les carrières longues même si cela est à l'étude actuellement...

Par **micHEL51**, le **18/06/2012** à **12:53**

bonjour ptedforum

que voulez vous dire par carriere longue et à l'etude actuellement ?

merci de votre aide

m hebert

Par **P.M.**, le **18/06/2012** à **14:30**

Bonjour,

Les carrières longues sont celles qui permettent de prendre sa retraite avant l'âge légal lorsqu'il y a suffisamment de trimestres...

Le gouvernement étudie actuellement la possibilité de pr(endre en considération dans les carrières longues des trimestres validés et non cotisés...

Par **micHEL51**, le **18/06/2012** à **14:49**

merci tedforum

vous semblez vraiment bien au fait de tout cela

auriez vous la possibilité d'étudier personnellement mon dossier et m'aider dans mes démarches via une mission ?

je suis sur Paris

Par **P.M.**, le **18/06/2012** à **16:47**

Je connais les grandes lignes et certains des termes utilisés mais je ne suis pas un spécialiste, il ne m'est donc pas possible d'étudier un dossier, en revanche, il existe surtout dans les villes des permanences de l'Assurance Retraite (CARSAT) qui pourront vous fournir en insistant les différents textes applicables...

Par **micHEL51**, le **19/06/2012** à **08:59**

grand merci de votre info

bonne journée